

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 511/2019
Date: 15 mai 2019
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 2019.JGK.3260
Classification: non classifié

Rapport présentant les résultats de la phase I de la réforme des Directions (RDir)

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques,

arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif adopte le rapport du 22 août 2018 présentant les résultats de la phase I de la réforme des Directions (RDir).
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier :
Auer



Pièce jointe :

- Rapport du 22 août 2018 présentant les résultats de la phase I de la réforme des Directions (RDir)